



Recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage **où en sommes nous ?**

Figurant dans le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels de l'année 2010 depuis plusieurs mois, aucune nouvelle ne pointait pour autant sur l'organisation du recrutement sans concours d'ASM.

Enfin ! L'arrêté du 26 mars 2010, publié au Journal Officiel du 4 avril, vient en préciser l'ouverture.

Ce recrutement est ouvert à toutes les personnes remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique : posséder la nationalité française ou d'un état membre de la Communauté Européenne ou de l'Espace Économique Européen ; jouir des droits civiques ; ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ; se trouver en position régulière au regard du code du service national et remplir les conditions d'aptitude physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

10 postes sont à pourvoir et uniquement au Centre des Monuments Nationaux et plus précisément dans les monuments parisiens

Et pour cause, rappelons qu'effectivement ce recrutement sans concours a été obtenu à la suite de la mobilisation des agents des monuments nationaux de l'automne 2009.

C'est le 3ème recrutement sans concours externe organisé par le ministère dans ce corps :

- en 2002, 151 postes pour l'ensemble du ministère,
- en 2005, 8 postes pour les Archives,

Et le musée du Louvre a été autorisé d'organiser, lui aussi, ce type de recrutement :

- une première fois en 2005 pour 28 postes, et en 2007, 40 postes.

C'est la Loi Sapin du 3 janvier 2001 qui a instauré dans la Fonction publique le principe du recrutement direct sans concours. Depuis 2002, ce dispositif a connu différentes modifications, en raison notamment des réformes de la catégorie C, comme la fusion des corps des agents techniques et celui des adjoints techniques, ou encore la dernière en date par le Loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction publique.

Toutefois, **les modalités pratiques** de cette nouvelle forme de recrutement n'ont pas trop évolué.

Une première sélection des candidats est réalisée par une commission de recrutement, composée de responsables du Centre des Monuments Nationaux, **sur la base uniquement des dossiers** que ceux-ci auront adressé **par voie postale** au secrétariat général du Ministère de la Culture. Ces dossiers doivent absolument comprendre :

- une lettre de candidature** (mettant particulièrement l'accent sur les motivations du candidat à exercer les fonctions dévolues aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage),
- un curriculum vitae détaillé**, incluant obligatoirement la date de naissance, la nationalité, l'adresse

postale précise, le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,

3 enveloppes timbrées aux nom et adresse personnelle du candidat,

et une photo d'identité avec au verso le nom du candidat.

Les candidats peuvent choisir de se téléinscrire sur le site internet <http://concours.culture.gouv.fr>. Mais, cette téléinscription ne vaut pas inscription définitive : le candidat devra bien envoyer par la Poste le dossier papier ci-dessus mentionné et complété par sa fiche de téléinscription.

Attention, les dossiers incomplets seront systématiquement écartés, ainsi que ceux parvenus hors délai .

Tous les dossiers convenablement constitués sont examinés par la commission de recrutement à partir du 17 mai 2010.

Seuls les candidats dont les dossiers sont sélectionnés sont convoqués courant juin à un entretien oral d'une demie heure (entre autres questions : questions sur le C.V du candidat et sur son expérience professionnel antérieur, questions en relation avec le métier et les missions des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage, questions en vue d'apprécier la motivation du candidat pour exercer les fonctions dévolues aux agents du corps).

A l'issue des entretiens, la commission arrêtera fin juin par ordre de mérite la liste des candidats aptes au recrutement, qui peut comporter (sur le même principe que les listes complémentaires des concours habituels) un nombre de candidats supérieur à celui à pourvoir. Les agents ainsi recrutés ont ensuite, pendant une année, la qualité de stagiaire. Ils seront affectés pour partie pour début septembre et pour partie pour début juillet 2010.

10 postes au Centre des Monuments nationaux et notamment dans les monuments parisiens

dossier à faire parvenir par la Poste à l'adresse ci dessous (avant le 30 avril 2010 minuit, le cachet de la Poste faisant foi):

recrutement sans concours d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe
Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat Général
SRH/ SDPRHRS/ département du recrutement, de la mobilité et de la formation
pôle recrutement- parcours professionnels
à l'attention de Mme Ghislaine COLLE
182, rue Saint Honoré
75033 PARIS Cedex 01